

Direction des services techniques.—Cette nouvelle Direction accomplira quatre fonctions principales: mettre au point, appliquer et coordonner les pratiques et techniques se rattachant à l'identification, à la description et à la classification des emplois ainsi qu'à l'analyse des tâches; mettre au point des épreuves psychologiques, d'aptitudes et de rendement devant servir à conseiller et à choisir les candidats aux emplois; mettre au point des pratiques et techniques en vue du choix de travailleurs aux fins de travaux d'envergure; instituer des systèmes électroniques d'établissement de répertoires pour faciliter la corrélation entre les aptitudes du travailleur et les exigences de l'emploi, la mise en compensation des offres d'emploi et la transmission et la communication des données sur le fonctionnement de la Division de la main-d'œuvre.

Direction des services de soutien opérationnel.—Les activités de cette Direction comprennent celles du Service consultatif de la main-d'œuvre qui continue d'assurer une aide, dans les domaines technique, consultatif et financier, aux employeurs et aux travailleurs, de contribuer à la recherche de solutions constructives aux problèmes de main-d'œuvre créés par les transformations technologiques et économiques dans l'industrie, de stimuler et de favoriser la planification par l'administration en prévision de tels changements affectant la main-d'œuvre et de persuader les travailleurs de s'intéresser aux changements qui pourraient s'imposer et aux meilleurs moyens à prendre pour s'y préparer. Aux fins de ces programmes, le Service s'en remet à la recherche et, à titre d'encouragement, propose de payer 50 p. 100 des frais encourus à l'égard des études. Il procure également de l'aide aux personnes déplacées par l'évolution industrielle. Au cours de 1966, on a poursuivi le travail en rapport avec dix programmes d'évaluation de la main-d'œuvre et on a approuvé quatre accords d'encouragement aux études de main-d'œuvre et un accord sur la mobilité de la main-d'œuvre. Dans toutes les régions, un travail préliminaire de planification pour satisfaire aux besoins prévus de main-d'œuvre dans les industries primaires était en cours.

En 1965-1966, on a procuré de l'emploi à 12,029 personnes des catégories administrative, professionnelle et technique, soit une augmentation de plus de 13 p. 100 par rapport à 1964-1965. Un peu moins de la moitié de ces personnes étaient des nouveaux diplômés et, de plus, 15,788 étudiants ont obtenu de l'emploi d'été ou à temps partiel grâce à des bureaux de placement et de préparation aux carrières, dans des institutions d'enseignement supérieur. On a créé 19 nouveaux centres de placement et de préparation aux carrières au cours de l'année.

Centres de main-d'œuvre du Canada.—Les 250 bureaux locaux faisant autrefois partie du Service national de placement sont devenus des Centres de main-d'œuvre du Canada à compter du 1^{er} octobre 1966. Cette nouvelle appellation reflète plus exactement l'accent que l'on veut mettre sur l'orientation, la formation, la mobilité de la main-d'œuvre, le perfectionnement, la recherche et les renseignements sur le marché du travail. On a décidé d'attribuer de plus amples fonctions au service de l'emploi à cause de l'évolution rapide des techniques et des problèmes de disponibilité de main-d'œuvre qui en résultent. Son rôle antérieur se bornait surtout à un travail de placement. Une plus forte décentralisation des fonctions, un personnel plus compétent et des moyens améliorés permettront aux Centres de main-d'œuvre du Canada de devenir la cheville ouvrière pour autant qu'il s'agisse de planification et de pratiques en matière de main-d'œuvre dans la Division.

Service d'établissement des programmes.—Le Service a été organisé au sein du nouveau ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration vers la fin de l'année close le 31 mars 1966. Il comprend cinq directions: Recherche, Planification et évaluation, Analyse du marché du travail, Entreprises pilotes, et Contentieux (dont les services sont fournis par le ministère de la Justice). Le but fondamental du Service est d'aider les deux divisions opérationnelles du ministère dans l'évaluation ou la révision des programmes existants et la mise au point de nouveaux programmes afin d'appuyer le plus effectivement possible